

ANNEXE

This annex exists only in French version.

Annexe 1 Fiche action Maroc

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie d'éducation		
Coût total	Contribution CE: 93 Mio EUR (73 Mio EUR à engager en 2009, dans la limite des fonds disponible, et 20 Mio EUR en 2010) Cofinancement parallèle avec quatre bailleurs de fonds : Agence Française de Développement (AFD): 50 Mio EUR, Banque Africaine de Développement (BAD): 150 Mio EUR ¹ , Banque européenne d'investissement (BEI): 200 Mio EUR, et Banque mondiale (BM): 80 Mio USD.		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Programme d'appui à la politique sectorielle ("PAPS"): appui budgétaire (gestion centralisée).		
Code CAD	11110 / 11220 / 11320	Secteur	Politiques d'éducation et arrangements administratifs / Education primaire / secondaire

2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

2.1. Contexte national et motifs du PAPS

2.1.1. *Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté*

Les programmes soutenus de réformes macroéconomiques et de gestion active de la dette ainsi que les politiques monétaire et financière prudentes menés à ce jour permettent au Maroc d'aborder, dans le court et moyen terme, la crise financière internationale dans une position bien plus confortable que de nombreux autres pays émergents. Les perspectives macroéconomiques de moyen terme restent en revanche plus incertaines, même si le gouvernement prévoit un rythme soutenu de la croissance annuelle de l'économie de l'ordre de 6% en moyenne sur 2009-2012. La loi de finances 2009 et les orientations gouvernementales tablent pour leur part sur une politique volontariste d'investissement public et de soutien de la demande interne

¹ 75 millions à engager en 2009 et 75 millions à engager en 2011.

afin de maintenir la croissance pour 2009 même si les autorités reconnaissent que la crise actuelle pourrait coûter dès 2010 entre 1 et 1,5 points du PIB.

Le Maroc continue par ailleurs de déployer des efforts importants afin de garantir un partage équitable des bénéfices de la croissance, particulièrement pour permettre à toutes les catégories sociales l'accès aux infrastructures publiques de première nécessité. Toutefois, malgré les efforts consentis et les avancées certaines en matière de lutte contre la pauvreté ainsi qu'en matière d'emploi, la crise économique internationale arrive au Maroc dans un contexte social de fragilité et de vulnérabilité pour de larges couches de la population. Ainsi, bien que la part de population en dessous du seuil de pauvreté soit passée de 16,3% en 1994 à 14,2% en 2004 d'après les chiffres officiels du Haut Commissariat au Plan (HCP), 46,9% des personnes interrogées estimaient vivre encore en dessous du seuil de pauvreté selon la dernière *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages* réalisée par cette même institution. La croissance économique des huit dernières années et les indices de développement social ont démontré, à ce titre, la complexité pour le système économique marocain de transformer la croissance et la richesse accumulées en bien-être social et humain pour une grande partie de sa population.

2.1.2. *Politique nationale de Développement*

Le Maroc a défini une politique générale qui repose sur trois piliers distincts mais hautement complémentaires: tout d'abord, une évolution politique progressive vers l'établissement d'un régime démocratique et d'un Etat de Droit ; ensuite, l'obtention d'une croissance économique plus forte et plus stable, seule à même de créer des emplois en nombre et de qualité, ainsi que la soutenabilité de ses finances publiques; finalement, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté.

L'Accord d'Association (AA) ainsi que le Plan d'Action dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV) représentent, de ce point de vue, une priorité majeure de la politique du pays. Ce cadre contractuel a, en outre, été consolidé et renforcé en 2008, à l'issue de l'adoption du Document conjoint UE-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales, document dénommé Statut Avancé. En effet, il y est prévu que le renforcement des relations bilatérales aie pour ambition d'accompagner la dynamique endogène que connaît le Maroc, en approfondissant qualitativement et quantitativement, les dimensions politique, économique et sociale de sa coopération avec l'Union européenne (UE).

2.2. **Contexte sectoriel : politiques et défis**

2.2.1. *Contexte du secteur*

Certains indicateurs quantitatifs illustrent l'évolution du secteur et les défis à relever. Ainsi, au cours de la période 1999-2007, des efforts importants ont été déployés pour accroître la fréquentation scolaire, notamment au niveau du secondaire collégial (nombre d'élèves de 992 000 à 1 438 000, soit une augmentation de 45%). Un accroissement des effectifs au primaire s'est aussi opéré, bien que plus limité (5,6% sur la période). Toutefois, des problématiques restent préoccupantes, notamment les taux élevés de redoublement (13% en moyenne au primaire et 18% au collégial en 2006), les taux critiques d'abandons (5,7% en moyenne au primaire et 20,5% en

3ème année du collégial en 2006) et la valeur très faible du taux net de scolarisation des filles en milieu rural au secondaire collégial (15,6%).

Par ailleurs, de graves dysfonctionnements perdurent, comme par exemple le renforcement effectif du rôle des Chefs d'établissements, la faiblesse des moyens alloués aux inspecteurs, l'autonomie relative des Académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF), les changements de pratiques éducatives, l'apprentissage des langues ou la qualité générale des apprentissages. De ce fait, le système éducatif marocain demeure profondément dual, avec un système d'enseignement privé en expansion, de qualité variable, et réservé à une minorité (auquel appartiennent aussi les missions étrangères, où sont formées les élites du pays), et un enseignement public de qualité très médiocre, fréquenté par la grande majorité de la population, qui ne peut avoir accès au premier.

Les autorités marocaines ont affirmé que la "*lutte contre la pauvreté par l'éducation*" se trouve au cœur de toute stratégie nationale de développement économique, social et politique. La décennie 2000-2010 a été déclarée "*Décennie de l'éducation*". Cette mobilisation s'est traduite par une large consultation qui a abouti en 2000 à l'adoption de la *Charte Nationale de l'Education et de la Formation* (CNEF). Elle se présente sous forme d'une déclaration de politique éducative claire et exhaustive. Outre un cadrage général, elle propose une série d'objectifs à atteindre à l'issue de la période couverte (soit en 2011), et des indications sur les moyens à mettre en œuvre et sur les méthodologies à déployer. La publication en 2005 du Cadre stratégique de développement du système éducatif répond à la volonté d'opérationnaliser les ambitions de la CNEF par des indicateurs précis et de fournir un cadre stratégique permettant un meilleur pilotage de la réforme. Néanmoins, l'absence de valeurs intermédiaires et d'un établissement réel de priorités n'ont pas permis aux différents acteurs du système d'opérer un suivi effectif.

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a publié, en février 2008, un rapport critique sur l'"*Etat et (les) perspectives du système d'éducation et de formation*". Ce diagnostic a permis d'approfondir la formulation et la présentation en juin 2008 du Plan d'Urgence. Ce Plan est un document programmatique sur quatre ans (2009-2012) qui vise à accélérer les rythmes de mise en œuvre de la CNEF et la réforme du secteur. Présenté sous forme de 23 projets (correspondant aux résultats du Plan), il porte sur l'ensemble des problématiques du secteur. Les résultats escomptés, les délais d'exécution et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets sont en général clairement explicités. Il est à noter néanmoins que certaines problématiques centrales, telle que l'éducation non formelle (ENF), qui concerne 1,5 Mio enfants entre 9 et 15 ans, ne sont pas du tout abordées et que d'autres, telle que la violence, en particulier au secondaire, ou la question de l'apprentissage des langues, ne le sont que partiellement. En outre, un établissement de priorités claires entre ces chantiers aurait été souhaitable, notamment pour assurer sa mise en œuvre.

2.2.2. *Principales conclusions de l'évaluation du budget du secteur et perspectives à moyen terme*

Le budget du Plan d'Urgence est aujourd'hui d'environ 3,5 Mrd EUR sur quatre ans. Ce budget s'additionne au budget général prévu annuellement pour l'éducation, qui est de l'ordre de 3,1 Mrd EUR. Le secteur de l'éducation connaît, en 2009, une augmentation budgétaire de 773 Mio EUR par rapport à 2008 (soit de 23,5%), avec

une dotation budgétaire de 4,13 Mrd EUR, représentant 6,5% du PIB et 23,5% du budget de l'Etat. Les dépenses d'investissement ont connu, quant à elles, un accroissement de 90%.

Selon le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Plan d'urgence disposera des allocations budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre pour les 4 ans. Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur, qui traduira cet engagement, devrait être disponible avant le mois de juin 2009. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) en a en effet renseigné une grande partie des rubriques (en partie grâce à une mission d'assistance technique financée par la Commission), et le MEF s'est engagé à le soutenir pour finaliser cet exercice.

2.2.3. *Description du processus de coordination*

Le présent programme s'inscrit dans un processus de coordination multi bailleurs de fonds impliquant l'AFD, la BAD, la BEI, et la BM. Des missions communes de pré-identification (février 2008), d'identification (juillet et octobre 2008) et de formulation/évaluation (janvier 2009) ont eu lieu. Une "Lettre d'entente", qui définit les engagements réciproques et les dispositions relatives à la mise en œuvre (suivi et décaissements notamment) sera signée entre ces 5 bailleurs de fonds, le MENESFCRS et le MEF. Un "Cadre commun de suivi des résultats", qui établit des indicateurs de performance et de suivi du programme, a par ailleurs été agréé avec le MENESFCRS et le MEF. Le calendrier des engagements de ces bailleurs de fonds a été, dans la mesure du possible, harmonisé. En outre, le MENESFCRS finalise actuellement un "Cadre Partenarial" avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui lui permettra de gérer la coordination sectorielle, à travers notamment des réunions annuelles de suivi de la Stratégie.

2.2.4. *Evaluation de la capacité institutionnelle*

Les capacités de conception, de gestion et de mise en œuvre du MENESFCRS sont inégales entre un niveau central consolidé et les différents niveaux déconcentrés, plus fragiles. Au niveau central, le MENESFCRS a fait l'objet d'une réorganisation en profondeur en 2002. Ses directions ont été réduites de 18 à 10 et le nombre de structures de niveau inférieur a été restreint. Malgré une organisation centrale dans l'ensemble détaillée et claire, certaines modalités essentielles de la mise en œuvre du Plan d'urgence (par exemple pour les infrastructures) ne sont pas encore définies, alors que le budget a connu en 2009 un accroissement conséquent.

Par ailleurs, si le Maroc s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus de décentralisation, les capacités sont fort inégales aux niveaux déconcentrés. Les Délégations Provinciales de l'Education Nationale (DPEN), structures anciennes, sont bien organisées et disposent de bonnes capacités de gestion. Les AREF sont de création plus récente et leur organisation n'est pas encore stabilisée. Les établissements scolaires ont des prérogatives encore réduites, le mouvement de décentralisation du système étant encore trop faible. Il est prévu que le PAPS promeuve l'effectivité de la décentralisation jusqu'à ce dernier niveau, établissant entre autres un indicateur relatif au renforcement des capacités des chefs d'établissement (mesure prévue dans le Plan d'urgence).

2.2.5. *Cadre général pour le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles*

Deux institutions au Maroc sont à même de réaliser un suivi des performances du système éducatif satisfaisant: le MENESFCRS et le CSE. Le MENESFCRS dispose de plusieurs services chargés du recueil et du traitement de l'information routinière relative au suivi des performances, essentiellement la Direction de la Stratégie, des Statistiques et de la Planification (DSSP) et le Centre National des Examens (CNE). Le CSE, créé en 2006 en substitution de la Commission Spéciale Education-Formation (COSEF), est un organe à vocation consultative, rattaché à un Conseiller du Roi, qui établit chaque année un "*Rapport annuel sur l'état et les perspectives du système d'enseignement et de formation du pays*", adossé à une série d'indicateurs de performance.

Pour ce qui est de l'évaluation des résultats du programme sectoriel, chacun des 23 projets du Plan d'urgence présente des indicateurs chiffrés, en général annualisés, ce qui devrait permettre un suivi adéquat de la stratégie gouvernementale. Un travail de définition de cibles réalistes pour ces indicateurs est en cours, dans la mesure où celles définies par le Plan d'urgence, si elles coïncident avec les engagements politiques de la CNEF, seront difficilement atteignables.

Finalement, un dispositif de suivi externe et régulier sera mis en place, conjointement avec les autres bailleurs de fonds, afin d'assurer la revue de ces indicateurs et des conditions préalables à tout décaissement. Des missions d'évaluation conjointes externes seront aussi organisées. De manière plus générale, une réunion annuelle de suivi, coordonnée par le MENESFCRS, est prévue avec tous les PTF dans le cadre du "Cadre Partenarial" susmentionné.

2.2.6. *Situation macroéconomique*

Les fondamentaux macroéconomiques de l'économie marocaine restent sains, avec notamment un budget équilibré, des recettes fiscales en progression annuelle de près de 25%, une bonne maîtrise des dépenses publiques et une dette publique en forte baisse. Tous ces éléments ont contribué à un processus réussi de consolidation budgétaire. Le déficit budgétaire a reculé s'établissant à 2,1% du PIB en moyenne durant la période 2003-2007 contre 2,9% entre 1998 et 2002. Hors privatisation, il a été ramené de 4,1% (1998-2002) à 3% (2003-2007) du PIB. Le taux d'endettement du Trésor a été ramené pour sa part de 66% à 58% entre 2003 et 2007 tandis que le service de la dette publique intérieure reste autour de 3% du PIB et celui de la dette extérieure est passé de 1,6% à 0,4% du PIB entre 2000 et 2007. La politique monétaire rigoureuse menée par la banque centrale et la baisse du prix du pétrole importé et des autres matières premières ont permis de maîtriser les pressions inflationnistes avec une inflation annuelle qui s'est stabilisée autour de 2 à 3%.

2.2.7. *Gestion des Finances Publiques ("GFP")*

Les études d'évaluation de la GFP par la BM (CFAA 2007 et 2003) et le FMI (ROSC 2005) ont diagnostiqué que le système de GFP marocain bénéficie d'un niveau élevé de transparence, de fiabilité et de sécurité juridique et permet donc une maîtrise convenable des évolutions budgétaires. De plus le gouvernement met en œuvre depuis 2003 un programme de réforme de ses finances publique avec le soutien de la

BM, de la BAD et de la Commission européenne (programmes PARAP I et II). Un exercice de diagnostic PEFA mené conjointement par la BM et la CE est en cours de finalisation, ainsi qu'un CPAR sur le fonctionnement des marchés publics par la BM.

2.3. Eligibilité à l'appui budgétaire

Selon l'analyse qui précède (voir section 2.2), les critères d'éligibilité applicables pour l'appui budgétaire sont remplis, à savoir:

- Une politique sectorielle bien définie est en place ou en cours de mise en œuvre;
- Une politique macroéconomique visant à la stabilité est en place ou en cours de mise en œuvre, et que cette politique doit bénéficier du soutien de la CE;
- Un système de gestion des finances publiques présentant un degré satisfaisant de fiabilité et de transparence est en place et qu'il existe un programme bien défini en vue d'améliorer la gestion des finances publiques.

2.4. Enseignements tirés

Dans le cadre des missions de suivi externe, d'une évaluation externe, et de missions d'assistance technique engagées lors du Programme de soutien à l'éducation de base financé par la Commission européenne (CE), ou encore de l'élaboration du rapport de déboursement de la 2^{nde} tranche de la 2^{nde} phase de ce programme, les progrès réalisés dans le secteur ont été salués et certaines faiblesses ou dysfonctionnements signalés. Parmi les leçons tirées, figurent la nécessité d'engagements financiers importants pour rattraper les retards dans le secteur (ce qui sera opéré en 2009), le renforcement des capacités du MENESFCRS (en particulier aux niveaux décentralisés et déconcentrés), la nécessité de mettre en œuvre des mesures ciblées pour garantir l'effectivité du principe d'égalité des chances, un traitement à la fois holistique et concret de la question des langues (d'apprentissage et étrangères), etc. La mise en œuvre d'un nouveau programme d'appui de la CE, de surcroît en coordination avec 4 bailleurs de fonds, devrait permettre de soutenir le MENESFCRS dans ses efforts de mise en œuvre de la réforme et d'amorcer un début de solution à certains problèmes souvent jugés sensibles, comme, par exemple, celui de la langue d'enseignement.

2.5. Actions complémentaires

La CE a engagé plusieurs appuis qui, directement ou indirectement, sont en lien avec le secteur de l'éducation : le Programme de soutien à l'éducation de base (fin de la phase opérationnelle en 2008), le Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation (fin de la phase opérationnelle en 2011), le Programme d'appui à l'Initiative Nationale de Développement Humain (fin de la phase opérationnelle en 2010), et le Programme de consolidation et d'approfondissement de la réforme de l'administration et de la gouvernance publiques (fin de la phase opérationnelle en 2013).

2.6. Coordination des bailleurs de fonds

Le présent programme s'inscrit dans une logique partenariale visant à associer 5 bailleurs de fonds (voir section 2.2). Outre ces 5 bailleurs de fonds, d'autres PTF

apportent également leur appui au secteur: AECID, USAID, ACDI, UNICEF, UNESCO, le Gouvernement du Japon, et la BID.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

Le présent programme a pour *objectif général* de contribuer au développement politique, économique et social du Maroc, à travers la réforme de son système éducatif. Son *objectif spécifique* est de garantir un enseignement obligatoire de qualité et accessible à tous, régi par les principes d'équité, de solidarité, de respect et de participation.

Le programme sectoriel du gouvernement s'organise dans le cadre du Plan d'urgence 2009-2012 autour de quatre objectifs, ou "espaces"², subdivisés en 23 "projets".

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les résultats escomptés du programme sont au nombre de trois :

- (1) Réduction du taux d'abandon scolaire de manière significative
- (2) Renforcement de manière durable de l'efficacité professionnelle des personnels qui assurent au quotidien la scolarité des élèves
- (3) Stimulation d'une gouvernance à la fois responsable et équitable

Les activités qui seront déployées pour les atteindre sont directement liées aux résultats escomptés (RE) :

- RE1: développement d'un préscolaire de qualité et ouvert à tous (1), renforcement de l'aide sociale et financière aux élèves économiquement défavorisés (2), mise en œuvre d'un soutien scolaire adapté en réponse aux difficultés de chacun (3), et développement de formes de rescolarisation (4).
- RE2: mise en œuvre d'une stratégie de formation continue, pérenne et de qualité (1), et finalisation du dispositif d'évaluation des acquis des élèves (2).
- RE3: développement d'une gestion différenciée des moyens (1) et mise en œuvre d'une gestion responsabilisante, centrée sur l'établissement scolaire (2).

3.3. Risques et hypothèses

- Mis en difficulté de l'effort budgétaire soutenu du gouvernement pour la mise en œuvre de la réforme au vu de la détérioration de la situation économique et financière internationale depuis la préparation de la Loi de Finances 2009 : un cadre macroéconomique révisé ainsi qu'un cadre de dépenses à moyen terme

² Soit : 1- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans, 2- stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université, 3- affronter les problématiques transversales du système, et 4- se donner les moyens de réussir.

(CDMT) du secteur dûment validé par le Ministère de l'Economie et des Finances seront annexés à la Convention de Financement; report éventuel des décaissements à des phases ultérieures.

- Insuffisance potentielle des capacités d'absorption des différents niveaux (central, déconcentrés et décentralisés): la mission multi-bailleurs de fonds prévoit le renforcement des capacités des acteurs du système (AT ciblée, etc.).
- Manque de ciblage et logique d'assistanat (au lieu d'une logique de reconnaissance de droits) des aides sociales et financières attribuées aux familles: des ajustements de nature à la fois conceptuelle, technique, sociale et financière devront donc être opérés au biais de l'assistance technique.
- Manque de dynamisme de la politique en matière d'ENF comme le démontre la non-prise en compte de cette problématique dans le Plan d'urgence: travail en amont (vers plus de bénéficiaires) nécessaire, ainsi qu'une transformation en aval (une ère nouvelle pour la réinsertion de ces derniers), grâce à l'encouragement et à l'appui des bailleurs de fonds.

3.4. Parties prenantes

Le principal partenaire pour la mise en œuvre du Programme sera le MENESFCRS, tant au niveau central que décentralisé et déconcentré (AREF et DPEN).

En ce qui concerne la consultation des bénéficiaires, la CNEF a impulsé la création d'instances comme le conseil d'administration au niveau des AREF, les conseils de gestion, les conseils pédagogiques et les conseils d'enseignement au niveau des établissements scolaires. Si ces instances se réunissent périodiquement, leur mode de fonctionnement et la portée des décisions prises démontrent que du chemin reste à faire pour qu'elles puissent être considérées comme des espaces réels de dialogue et de participation. Par ailleurs, les autorités ont affiché, au sein même du Plan d'urgence, une volonté de poursuivre et d'approfondir le dialogue social avec les enseignants, leurs syndicats, et les associations de parents d'élèves.

3.5. Questions transversales

Le MENESFCRS a élaboré son plan d'action pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes. En outre, le projet 6 du Plan d'urgence est dédié à cette problématique, qui est aussi intégrée de façon transversale dans le Cadre Commun de Suivi des résultats des bailleurs de fonds.

Les enjeux environnementaux concernent autant l'éducation environnementale (ateliers hebdomadaires obligatoires en éducation civique) que la mise en œuvre du Plan d'urgence. En relation à ce dernier, un "cadre social et environnemental", préparé par le MENESFCRS avec le soutien de la BM, devrait être publié d'ici à mars 2009. Le Conseil National de l'Environnement s'est aussi doté, fin 2007, d'un "Programme National de mise à niveau environnementale des écoles rurales".

En ce qui concerne la bonne gouvernance, l'appui envisagé prévoit l'amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif tant à son niveau régional que local. Un des fondements de la stratégie est également l'engagement du Maroc pour le respect

et la promotion des droits humains. Par différentes interventions, les objectifs de l'approche sectorielle visent à assurer à chacun les possibilités d'assumer ses droits.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Mode de gestion

Gestion centralisée directe

4.2. Procédures de passation de marchés

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

4.3. Budget et calendrier

Le budget total est de 93 Mio EUR dont, de façon indicative, 89 Mio EUR d'appui budgétaire direct non ciblé réparties en quatre tranches, et 4 Mio EUR d'aide complémentaire (avec une ventilation indicative de 150 000 EUR pour la visibilité, 800 000 EUR pour le suivi et l'évaluation, 1,5 Mio EUR pour la réalisation d'études et 1,55 Mio EUR pour la mise en œuvre de missions d'assistance technique de court terme). La durée de la mise en œuvre opérationnelle de la Convention de financement (CF) devrait être de 48 mois.

La ventilation prévisionnelle de l'action est la suivante :

1.	Appui budgétaire :	89 M €
2.	Assistance technique de court terme et études:	3,05 M €
3.	Visibilité et communication :	0,15 M €
4.	Audit, suivi, évaluation ³ :	0,8 M €
Total		93 M €

73 Mio EUR seront engagés sur les crédits 2009, dans la limite des fonds disponibles. Le solde (soit au maximum 20 Mio EUR) sera engagé sur les crédits 2010 sous réserve de la disponibilité des crédits en 2010.

4.4. Suivi de l'exécution et critères de décaissement

Ainsi que stipulé dans la "Lettre d'entente" (voir section 2.2), des missions conjointes annuelles de suivi auront lieu, a priori aux mois d'avril-mai et d'octobre-novembre. Elles permettront d'évaluer l'état d'exécution du programme et de vérifier si les conditions de décaissement sont remplies.

³ Gérés directement par la Commission. Les contrats afférents à l'audit et à l'évaluation peuvent être conclus ultérieurement à la date limite de contractualisation indiquée ci-dessus.

Des conditions générales s'appliqueront au décaissement de toutes les tranches. Elles sont liées aux critères d'éligibilité pour la réception de l'appui budgétaire. D'autres conditions prévues sont, par exemple, la mise en place d'un dispositif d'évaluation nationale des apprentissages des élèves, l'élaboration d'un plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations du CSE sur la question des langues.

Des conditions spécifiques s'y ajouteront et correspondront aux trois résultats escomptés susmentionnés (voir section 3.2). A titre indicatif :

Résultats escomptés	Indicateur de type processus ou moyen	Indicateur de type impact scolaire
RE1	Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie du préscolaire	Taux net de scolarisation de l'enseignement préscolaire en milieu rural
	Développement des dispositifs d'aides matérielles et financières	Taux net de scolarisation des filles en milieu rural (primaire)
	Mise en place des dispositifs de suivi personnalisé et de soutien.	Taux d'achèvement des filles en milieu rural (collégial)
		Nombre d'élèves de l'ENF réinsérés dans l'enseignement formel ou en formation professionnelle
RE2	Mise en place d'une formation continue opérationnelle des enseignants et couverture (nombre de jours bénéficiaires)	Taux de redoublement au secondaire collégial
		Taux d'abandon au secondaire collégial
RE3	Mise en place des projets d'établissements	
	Dispositif de formation des chefs d'établissement suivant REC et couverture (nombre de chefs d'établissements formés suivant REC)	

4.5. Évaluation et audit

Le déroulement fréquent de missions de suivi et la disponibilité d'un budget conséquent pour des études et de l'assistance technique rendent redondante une évaluation du programme à mi-parcours. En outre, certains bailleurs de fonds prévoient de réaliser au cours de la mise en œuvre des évaluations spécifiques de certaines composantes. Toutefois, une évaluation ex-post sera réalisée après le dernier déboursement. Des missions d'audit pourront par ailleurs être effectuées concernant le volet d'aide complémentaire.

4.6. Communication et visibilité

Le programme respectera les dispositions du Manuel de visibilité de l'UE applicables aux actions extérieures (à titre indicatif: un communiqué et une conférence de presse à la signature de la CF et au déboursement des tranches, la diffusion des résultats des études, évènement de clôture à la fin du programme). Il est aussi prévu d'organiser un

séminaire international portant sur un sujet pertinent dans le cadre du programme et de financer une campagne contre la violence scolaire.